

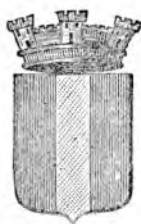
SOCIÉTÉ  
D'HORTICULTURE

DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

V<sup>e</sup> VOLUME



JUILLET

n<sup>o</sup> 7

1873

—  
SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville. 11

#### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. —  
M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

#### VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE

M. le comte de Maricourt.

#### MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Watry. — M. de Watry. — M. Thirion. — M. Vernois.  
M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cabot. — M. Cagny. —  
M. Deshais père. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le  
baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de  
Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt.  
— M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. —  
M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis. MM. Tassin,  
Deslandes,  
Barré, } délégués  
Cosson,  
Vinet,  
Baron. M. Vramant, président.  
Béthisy. M. le D<sup>r</sup> Leclercq, prés.  
M. Turlin, délégué.  
Betz. M. Roblin, président.  
M. Dubois, délégué.  
Chambly. M. Griffé, délégué.  
Chantilly. M. Petit, président.

Crépy. M. Lefèvre, délégué.  
Ermenonville. M. Martin, prés.  
M. Thiénard fils,  
délégué.  
Nanteuil. M. Dubois, président.  
M. Benoit, délégué.  
Plailly. M. le D<sup>r</sup> Cadier, prés.  
M. Chantrier, délégué.  
Précy. M. Parain, délégué.  
Pont. M. Palmer, président.  
M. Laverge, délégué.

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

### Séance de la Section centrale

DU 6 JUILLET 1873. — PRÉSIDENTE DE M. VERNOIS.

La Séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le procès-verbal de la précédente Séance est adopté. Un membre nouveau est admis à l'unanimité.

Les objets suivants sont exposés sur le Bureau :

1° Par M. LÉPINE, jardinier à Villevert, un lot de légumes composé de : Carottes de Crécy, artichauts de Laon, oignons blancs, chou cœur de bœuf, romaine blonde, poireaux des vertus, laitue palatine, fèves de marais, haricots verts, panais ronds, chicorée fine de Rouen, fraises, groseilles. Il lui est accordé une *mention honorable*.

2° Par M. GAULT, un lot de cerises fort belles. (Hors concours). M. GAULT offre aux membres qui le désiraient des greffes du cerisier qu'il possède. *Remerciements*.

3° Par M. le docteur PIGEAX, des poireaux de Rouen bons à être repiqués et qui proviennent du pays d'origine. Ils sont joints aux objets qui doivent être tirés en loterie. *Remerciements*.

M. le Secrétaire procède au dépouillement de la Correspondance qui se compose des pièces suivantes :

1° Le catalogue et le sommaire du *Journal d'Horticulture* de la maison Linden, rue du Chaume, 52, à Gand (Belgique).

2° Une lettre de M. Bruiet, secrétaire général adjoint,

s'excusant de ne pouvoir assister à la Séance et réclamant l'inscription de son nom sur la liste des membres perpétuels, ainsi que celle de M. de Caix de Saint-Aymour, conseiller général de l'Oise. Il est immédiatement fait droit à cette demande.

3° Le programme de la 40<sup>e</sup> exposition de la Société d'horticulture d'Orléans (18-22 septembre prochain).

4° Le bulletin de la Société d'horticulture de Montdidier (Somme), dans lequel nous signalons un nouveau secret pour éviter les croisements des variétés de choux et qui consiste à projeter, au moment de la floraison, de la fleur de soufre. Un membre ayant fait observer que la fleur de soufre employée ainsi a fait mourir le végétal, un autre membre conseille de laver à grande eau la fleur de soufre, puis de la laisser sécher. On supprime ainsi la cause du mal en supprimant l'acide sulfureux.

5° Les numéros de mars et d'avril du *Journal de la Société centrale d'horticulture de France*. Nous y remarquons entr'autres un Conseil sur la culture des orchidées et des broméliacées qui demandent à être cultivées dans un mélange de sphagnum et de terre de bruyère grossièrement divisée. Elles doivent recevoir beaucoup d'eau au pied, afin d'éviter l'altération du sujet. Les feuilles engainantes qui sont à la base des broméliacées forment une sorte de récipient, où séjourne l'eau facilitant ainsi la formation et le développement des jeunes feuilles.

Signalons encore un rapport fort élogieux sur les cultures de fraisiers forcés en pots par notre collègue, M. Testard, jardinier-chef au château d'Ognon, près Senlis. M. le docteur Pigeaux annonce que M. Testard

vient d'obtenir une *grande médaille d'argent* qui lui a été décernée par la Société centrale.

6° Le bulletin de la Société d'horticulture de Meaux. Nous y trouvons un procédé simple pour la conservation des tomates. Choisir les tomates saines et peu avancées ; enlever la queue sans les endommager ; les placer dans un vase de verre jusqu'aux deux tiers de la hauteur ; remplir le vase d'eau de manière à pouvoir verser ensuite une couche d'huile de deux à trois centimètres d'épaisseur, mais de façon que l'huile ne s'élève que jusqu'à une certaine distance des bords, car les changements de température produisent parmi les tomates un mouvement de va-et-vient qui pourrait faire refluer en dehors le liquide supérieur.

7° Le bulletin de la Société d'horticulture, de botanique et d'apiculture de Beauvais. Plusieurs extraits de ce bulletin sont également communiqués en Séance.

8° Le numéro de mai et de juin du *Journal de l'Agriculture*.

Citons comme engrais spécial, pour les cultures maraichères, l'emploi de l'urine fermentée, mélangée à l'eau d'arrosage dans la proportion d'un dixième pour neuf dixièmes d'eau. Pour éviter que les légumes ne contractent une saveur désagréable il suffit, comme cela se pratique à Clichy et à Genevilliers où les eaux d'égoût de Paris sont employées sur une grande échelle, de semer les végétaux sur des sillons séparés par des rigoles dans lesquelles on fait à volonté circuler l'eau d'arrosage. Celle-ci est absorbée par les racines des plantes, et les parties aériennes n'en reçoivent directement aucune impression.

9° Le *Bulletin de la Société d'horticulture pratique du département du Rhône*.

Signalons deux conseils utiles. En cas d'empoisonnement par des champignons, prenez immédiatement 10 à 12 gouttes d'éther sulfurique dans un verre de vin, ou bien, à défaut d'éther, écrasez une gousse d'ail et l'avalez avec un peu de lait.

Pour détruire les chenilles des choux, faites bouillir des feuilles de Palma-Christi dans une certaine quantité d'eau; celle-ci, répandue sur les choux, détruit toutes les chenilles. On obtient le même résultat avec de l'eau dans laquelle on fait infuser ou macérer des feuilles de Sureau.

10° Le journal horticole, agricole, illustré, *La Maison de Campagne*, qui renferme un intéressant article sur la culture des Poirs de Doyenné d'hiver, telle qu'elle est pratiquée au potager de Versailles :

Planter le long d'un mur exposé à l'est ou au sud-est des Poiriers de Curé, greffés sur Cognassier ayant un an de greffe. A la troisième année de plantation, les arbres une fois équilibrés, tailler les cinq branches de la palmette verticale obtenue à 70 centimètres du sol, et greffer toutes les branches en fente ou en couronne avec la variété Doyenné d'hiver. La poire Doyenné d'hiver étant greffée immédiatement sur Cognassier, l'arbre resté toujours faible. Le moyen indiqué plus haut remédie à cette faiblesse et fournit une variété vigoureuse. M. Dubarle pense que la surgreffe est pernicieuse à l'arbre et en hâte la caducité. Un Membre fait observer que la greffe et la fructification créent par elles-mêmes une maladie de l'arbre dont elles altèrent la vie mais en augmentant et en améliorant ses produits. Les Membres

qui ont pris part à la discussion sont invités à poursuivre une étude au sujet de la surgreffe préconisée plus haut.

11° Les *Annales de la Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes*.

On y conseille divers moyens de préserver les choux-fleurs des ravages des chenilles. Semer à la volée, sur les choux attaqués, la poudre du déchet du battage du chanvre, ou semer près des choux quelques grains de chanvre.

A propos d'un article sur la culture de la vigne, M. Dubarle recommande la torsion du pédoncule de la grappe, qui avance la maturité et facilite le développement du fruit.

M. le docteur Pigeaux présente un spécimen de la troisième espèce de la famille des Géraniums, dont la graine à bec de grue est le caractère spécial en même temps qu'elle a fourni le nom du végétal lui-même. Cette troisième espèce après le Géranium et le Pélargonium, est l'*Herodium palustre*.

Il fait également hommage à la Société d'un ouvrage publié par la Société centrale sur les travaux à exécuter pendant les 12 mois de l'année. Au nom de la Société, M. le Président remercie M. le docteur Pigeaux et annonce que cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque.

L'Assemblée autorise ensuite le Président à poursuivre la rentrée de trois cotisations arriérées et à prendre sous ce rapport les mesures nécessaires.

Trois nouveaux membres sont présentés, et après le tirage de la loterie, la Séance est levée à 4 h. 1/2.

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Une découverte assez sérieuse a été faite récemment. Un cultivateur a observé qu'en *arrosant les légumes et les arbres fruitiers avec une solution de sulfate de fer*, on obtenait des résultats étonnants. Des haricots gagnaient en grosseur près de 60 pour 100, et, ce qui vaut mieux, le goût en était beaucoup plus savoureux. Parmi les arbres à fruit, celui qui profite le plus de cet arrosage est le poirier.

(*Le Phare de la Loire*).

\*  
\*\*

*Nids artificiels pour les insectivores.* — Plusieurs milliers de nids artificiels ayant été placés au Vésinet, ce pays se trouve aujourd'hui débarrassé de ces légions de chenilles qui y avaient tout dévoré. Quelques jours après leur pose, plusieurs de ces nids étaient occupés par des mésanges, des rossignols de muraille, des torcols, etc. Les nids de bois ne valent pas ceux en terre cuite, car ils se détériorent sous les influences atmosphériques ; les insectes xylophages les attaquent, et souvent les mites s'y mettent au point de les rendre inhabitables.

(*Société d'acclimatation*).

\*  
\*\*

Une *vigne* a été préservée d'une *gelée* de un à deux degrés au-dessous de zéro, au moyen de *cendres* qu'on a fait répandre sur les feuilles et les jeunes pousses, au moment où la gelée allait commencer à se faire sentir.

(*Revue horticole*).

\*  
\*\*

*Pour préserver le plant de melons des courtilières*, un godet de trois pouces est choisi ; le fond en est enlevé par des percussions. Cela fait, on le remplit de terreau, et, après l'avoir renversé, on y plante les melons, que l'on peut transporter ainsi à volonté et qui n'ont rien à redouter des courtilières pendant toute leur existence. On dira peut-être : mais les racines seront gênées dans leur développement horizontal. Nullement. Au sortir du pot, elles tendent à la surface du sol et s'y étalent ; le corps de la racine engagé dans le pot y conserve mieux sa fraîcheur.

(*L'Horticulteur lyonnais*).

\*  
\*\*

Le jardinier de la préfecture de Beauvais, M. GUILLEMELLE, conserve les *Cannas Indicus* par une *couverture de feuilles* contre les gelées. A la manière des artichauts, ils sont soumis, au printemps, à l'œilletonnage où on les rehausse de terreau et de paillis.

(*Société d'Horticulture de Beauvais*).

\*  
\*\*

Un massif de *Colocasia Esculenta* était couvert de millions de *pucerons*, au point que la végétation en était complètement arrêtée. Tout d'un coup les *coccinelles* (bêtes à bon dieu) sont arrivées en grande quantité ; les pucerons alors disparurent comme par enchantement dans une semaine, et finalement les coccinelles aussi, de sorte que de toute l'année on n'a revu ni les uns ni les autres.

(*Revue horticole*).

\*  
\*\*

*Pots à fleurs en fiente de vache.* — C'est dans l'île Maurice que les pots ordinaires en argile cuite coûtant fort cher, on a eu pour la première fois l'idée de rempla-

cer l'argile par la fiente de vache. Fabriqués avec de la fiente qui ne soit pas trop molle, ils se maintiennent très-bien après qu'on les a fait bien sécher, et ils ont assez de consistance pour qu'on puisse s'en servir sans avoir à craindre qu'ils se brisent. Les plantes qu'on y a élevées ne doivent pas être dépotées; le pot ne tarde pas à se décomposer en terre et à former ainsi, tout autour des racines, un très bon engrais qui favorise le développement de la plante.

(*Société centrale d'horticulture de France*).

..

*Sur les serres chaudes.* — Une pratique culturale qui donne d'excellents résultats consiste à donner de l'air en abondance aux serres chaudes, pendant la nuit et le matin, dans la belle saison, et à les laisser au contraire fermées pendant le jour, de manière à y maintenir alors une température très-élevée en même temps qu'une grande humidité. En procédant ainsi on imite ce qui a lieu naturellement dans les régions intertropicales, patrie de la presque totalité des palmiers; on sait en effet que, dans ces contrées, après des journées brûlantes, la nuit amène toujours un abaissement considérable de la température. Grâce à ce genre de traitement on ne voit sur ses végétaux que fort peu de thrips, de pucerons et autres insectes qui, comme on ne le sait que trop, constituent l'un des dangers les plus sérieux auxquels soient exposées les plantes cultivées en serre chaude.

(*Société centrale d'horticulture de France*).

..

*Culture des champignons*, par M. JOURNEAUX. — Tout d'abord il faut se procurer du fumier de cheval

bien imprégné d'urine et contenant beaucoup de crottin. Ce fumier est placé dans le courant de l'été contre un mur à l'exposition du Nord, et sous forme de cube allongé dont la base à 1 mètre de largeur, la hauteur 1 m. 20 et la longueur indéterminée. Au printemps suivant, on recouvre la meule d'une couche de terre légère et maigre de 3 centimètres d'épaisseur. Le mycelium ou blanc, qui fait rarement défaut dans les fumiers, se développe sans autres soins; six semaines plus tard, la récolte arrive et se continue pendant trois ou quatre mois en prenant les précautions suivantes: après chaque cueillette, si le temps est sec et chaud, il faut bassiner légèrement la meule pour rafraîchir le blanc, et la recouvrir d'une litière quelconque. (*Société d'horticulture de Soissons*).

..

*Le Rhynchite ou Coupe-bourgeon*, par M. le docteur JOLY. — C'est vers le mois de mai, au moment où commencent à s'allonger les bourgeons terminaux des poiriers, que le Rhynchite exerce particulièrement ses ravages; la femelle, après avoir choisi un bourgeon tendre et encore herbacé, y perce à l'aide de son bec un, deux, et jusqu'à trois trous, dans chacun desquels elle dépose un œuf, puis ensuite, un peu plus bas, à une distance d'environ 6 centimètres, elle coupe aux trois quarts le bourgeon qui ne tarde pas à se flétrir et tomber sur le sol. Ce n'est qu'en détruisant sa progéniture que nous purgerons nos jardins de cet insecte; il faut donc avoir le soin, pendant les mois de mai et juin, de passer fréquemment la revue de ses arbres fruitiers, de recueillir tous les bourgeons flétris et fanés que le Rhynchite a attaqués, et ensuite de les livrer aux flammes.

(*Société d'horticulture de Clermont (Oise)*).

La meilleure manière à employer pour *récolter les graines de Mâches*, qui sont très caduques et mûrissent successivement, consiste à balayer la terre sous les porte-graine après la maturité; les graines mélangées à la terre sont jetées dans un baquet d'eau, surnagent, et sont recueillies pour être séchées à l'ombre.

(*L'Horticulteur lyonnais*).

Rien ne vaut, pour *attacher les écussons*, les feuilles du *Sparganium ramosum*, qui croît dans les fossés et au bord des eaux. En effet, quoique ayant assez de résistance pour bien maintenir les objets en place, ce lien a l'avantage de céder graduellement à la pression, si bien que, quand la greffe commence à se développer, il se rompt sous l'effort énergique qu'il subit. Divers pépiniéristes, et notamment M. A. Leroy, d'Angers, n'emploient pas autre chose pour lier les greffes en écusson dans leurs pépinières.

(*Société centrale d'horticulture de France*).

Pour *détruire un guêpier*, placer dessus une cloche à melons sous laquelle tous les insectes viennent périr de faim ou de chaleur. — L'effet est plus prompt quand on place sous la cloche un vase rempli d'eau de savon qui asphyxie les guêpes. — On obtient encore le même résultat en versant dans le nid un plein arrosoir d'eau de savon déjà fermentée qui fait périr tous ces insectes.

(*Société centrale d'horticulture de France*).

*Suppression du chevelu dans la plantation*, par M. J. COURTOIS. — Quand, avant de planter un arbre à

fruit, tel que les pépiniéristes nous le donnent, on examine ses racines, on en trouve de grosses, de moyennes et de petites. Les grosses et les moyennes doivent être raccourcies; on est d'accord; j'ajoute qu'elles doivent l'être énergiquement, en ne laissant rien des parties qui ont été éclatées ou meurtries. Mais que faire des petites qui, implantées sur les grosses et les moyennes, ont mérité par leur ténuité d'être appelées chevelu? Des auteurs et des praticiens en font le plus grand cas, et veulent qu'on les respecte scrupuleusement. J'ai été longtemps de cet avis. Je suis tout autre aujourd'hui. Ce chevelu, destiné à périr, doit être complètement enlevé. Desséché, il est un embarras; vivant, il nuit au jeu des grosses et des moyennes racines, seules capables d'émettre des racines nouvelles assez fortes pour assurer la reprise et une bonne végétation; il est, de plus, un obstacle à l'adhérence de la terre aux racines, point essentiel. (*Société d'horticulture d'Eure-et-Loir.*)

*Destruction des pucerons par l'eau de suie*, par M. NAUDIN. — Un très beau sujet d'agave virginica, dont la hampe, déjà haute d'un mètre, annonçait une floraison prochaine, était infesté de pucerons, et souffrait visiblement. Je fis ruisseler sur la panicule commençante, qui était la partie la plus maltraitée, environ la capacité d'un demi verre d'eau de suie, en ayant soin de faire pénétrer cette eau dans les interstices des boutons, pour qu'aucun puceron n'y échappât. Le succès fût complet; tous les pucerons périrent le jour même, et la plante reprit si bien vigueur que la hampe, quelques jours plus tard, dépassait deux mètres de hauteur et fleurissait abondamment. (*Revue horticole.*)

*Destruction des chenilles par l'eau de suie*, par M. BAUMANN. — Nous prenons 10 à 15 litres de suie de bois que nous faisons détremper dans 150 à 200 litres d'eau pendant quarante-huit heures; ensuite nous passons le liquide à travers une toile d'emballage, afin de ne pas nuire au mécanisme d'une petite pompe avec laquelle nous aspergeons vers le soir, et aussi complètement que possible, les arbres sur lesquels se trouvent les chenilles. L'opération ne nuit nullement à la végétation, car au bout de quelque temps les feuilles prennent une teinte d'un vert plus foncé. (Revue horticole).

∴

Lorsque la *nielle* se manifeste sur un *piéd de melon* ou sur les branches, une forte bêchée de terre sur le pied, et les branches malades placées dans une petite tranchée de 10 à 12 centimètres, et recouvertes de la même terre, les empêchent de périr et leur permettent de mûrir leurs fruits. (Journal de l'Agriculture).

∴

*Culture de l'igname de la Chine*. — On forme des ados de près de 1 mètre de hauteur, avec de la terre très meuble et saturée d'engrais, principalement de gadoue. On y plante les jeunes sujets, et lorsqu'ils ont atteint la grosseur voulue, ce qui a lieu au bout de deux ou trois ans, on abat l'ados pour en extraire les tubercules. Par ce système, on facilite l'arrachage, et on favorise l'accroissement des tubercules dans une terre meuble et complètement remuée.

(Société d'horticulture de la Côte-d'Or).

---

## Exposition de 1873.

L'Exposition annuelle des produits de l'horticulture aura lieu du 27 au 30 Septembre 1873, à Senlis, dans les salles de l'ancien Evêché.

---

### Ordre du jour de la Séance

DU 3 AOUT 1873.

Ouverture de la Séance à 2 h. de l'après-midi.  
Adoption du procès verbal.  
Admission d'un Membre nouveau.  
Dépouillement de la correspondance.  
Communication des décisions du Conseil d'administration.  
Rapport de la Commission permanente sur les produits exposés.  
Conférence.  
Tirage de la loterie.

---

La réunion du Conseil d'administration aura lieu le DIMANCHE 27 JUILLET, à 2 heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Ancien Evêché.

---

ART. 6. du Règlement : Tout membre de la Société qui voudra cesser d'en faire partie devra donner sa démission, par écrit, au Président de sa section, en temps utile pour qu'elle puisse être transmise au Secrétaire-général avant le 15 Janvier suivant.

## Leçons d'Horticulture

AOUT 1873. — GREFFES EN ÉCUSSON.

- Senlis* : Dimanche 3, à midi 1/2, au jardin de la Société.
- Mortefontaine* : Lundi 4, à 10 h. du matin, chez M. Corbin.
- Plailly* : Lundi 4, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Versigny* : Dimanche 10, à 10 h. du matin, chez M<sup>me</sup> Lemaire.
- Nanteuil* : Dimanche 10, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Chantilly* : Mercredi 13, à 9 h. du matin, chez M. Chapard.
- Chambly* : Mercredi 13, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Rully* : Jeudi 14, à 10 h. du matin, chez M<sup>me</sup> Fruchin.
- Béthisy* : Jeudi 14, à 3 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Crépy* : Dimanche 17, à 10 h. du matin, à la mairie.
- Betz* : Dimanche 17, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Ermenonville* : Jeudi 21, à 9 h. du matin, à la mairie.
- Silly-le-Long* : Jeudi 21, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Fleurines* : Dimanche 24, à 9 h. du matin, chez M. Demichy.
- Pont* : Dimanche 24, à 2 h. de l'après-midi, chez M. Palmer.

# SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

## CINQUIÈME EXPOSITION

**De fleurs coupées, semis, fruits, légumes  
et instruments nouveaux ou  
perfectionnés utiles à l'horticulture,**

*Dans les salles de l'ancien Evêché, les 27, 28, 29 et 30  
Septembre 1873.*

### RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ART. 1<sup>er</sup>. — Les horticulteurs et amateurs, sans aucune exception, sont invités à prendre part à l'Exposition qui durera quatre jours en y comprenant le Samedi 27 Septembre, consacré aux opérations du Jury.

ART. 2. — Les 28 et 29, l'Exposition sera ouverte de dix heures du matin à cinq heures du soir. Le Dimanche 28, à deux heures précises, les récompenses seront décernées en séance solennelle dans la salle d'asile municipale.

ART. 3. — Le prix d'entrée de l'Exposition est fixé à 25 centimes les 28 et 29, et au même prix pour la Séance de distribution des récompenses. Les enfants âgés de moins de dix ans, et accompagnés de leurs parents, ne paieront pas. Le Mardi 30, l'entrée sera gratuite, jusqu'à trois heures de l'après-midi, époque où les exposants pourront commencer à enlever leurs produits.

ART. 4. — Les objets exposés devront appartenir à l'exposant, avoir été cultivés par lui, ou être le produit de son art ou de son industrie. Dans le cas contraire, ils devront porter le nom du producteur.

ART. 5. — Tous les objets admis à l'Exposition devront être, à l'avance, étiquetés correctement et lisiblement. Les produits industriels porteront sur leur étiquette leur prix de vente habituel.

ART. 6. — Les objets destinés à l'Exposition devront être rendus dans la grande salle de l'ancien Evêché au plus tard le Vendredi 26. Toutefois les fleurs coupées et les légumes seront reçus jusqu'au Samedi 27, à neuf heures du matin. Tous les objets exposés seront enlevés le Mercredi 1<sup>er</sup> Octobre, à deux heures de l'après-midi; ceux qui n'auraient pas été repris, ainsi que ceux qui

auront été abandonnés par leur propriétaire seront à la même heure vendus à la criée au profit de la Caisse du Bureau de bienfaisance.

ART. 7. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. Bruiet, président de la Commission de l'Exposition, au plus tard le 21 Septembre, en indiquant la nature, le nombre et la dimension des objets qu'elles devront exposer.

ART. 8. — La Commission de l'Exposition sera chargée de la réception et du placement des objets présentés; elle apportera tous ses soins à la conservation de ces objets, sans toutefois répondre d'aucun dégât qui ne proviendrait pas de son fait.

ART. 9. — Les membres du Jury, au nombre de cinq, seront choisis parmi les membres des sociétés correspondantes; ils seront assistés du Président, du Secrétaire-Général et du Président de la Commission de l'Exposition, chargés de veiller à l'exécution du règlement, et de dresser le procès-verbal de leurs délibérations. — MM. les Jurés devront être rendus au local de l'Exposition le Samedi 27 Septembre à dix heures précises du matin.

ART. 10. — Après le passage du Jury, une étiquette portant le nom de l'exposant, et la mention de la récompense obtenue, sera placée au centre de chaque lot.

ART. 11. — Deux catégories seront faites dans chaque concours, l'une d'horticulteurs marchands et de jardiniers maraîchers, l'autre d'amateurs et de jardiniers bourgeois.

ART. 12. — Des médailles d'OR, de VERMEIL et d'ARGENT, et des mentions honorables seront mises à la disposition du Jury. — Il n'est pas établi de programme de concours; le Jury aura toute la latitude possible pour faire l'attribution des récompenses à tous les produits qui lui paraîtront méritants.

ART. 13. — En outre, quatre médailles spéciales pourront être décernées à des jardiniers sociétaires dont les bons et loyaux services, non encore récompensés par la Société, et constatés par des certificats, auraient été rendus pendant dix années au moins dans la même maison. — Les certificats et pièces justificatives du droit à ce concours devront être adressés à M. Bruiet, président de la Commission de l'Exposition, à Senlis, avant le 1<sup>er</sup> Août prochain.

*Le Président de la Commission,*  
BRUIET.

Approuvé en Conseil d'administration le 5 juin 1873.

*Le Secrétaire-général,*  
THIRION.

*Le Président,*  
VERNOIS.